_	- 1
	Département
	NORD
	Canton
	HAZEBROUCK
	Commune
	ESTAIRES

25.06-15AR491 WH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

- Le maire de la Commune d'ESTAIRES (Nord),

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à François Xavier HENNEON, conseiller municipal,

un certain nombre d'attributions.

Considérant que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation

ARRETE

<u>Article 1 er</u>: A compter du 16 juin 2025, délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

• Monsieur François Xavier HENNEON, conseiller municipal délégué, en matière de :

 Relations avec les administrés (organiser les réunions de quartier, renforcer le lien de proximité entre la municipalité et les administrés

O Suivi des décisions du bureau municipal

 Gestion des déchets communaux (lien avec le CCFL. Faire toute proposition pour améliorer la gestion de décision)

Article 2 : Dans le cadre de sa délégation, Monsieur François Xavier HENNEON signera toutes les pièces et tous les actes nécessaires à l'exercice de cette délégation.

<u>Article 3</u>: La signature par Monsieur François Xavier HENNEON des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

<u>Article 4 :</u> Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'Estaires, et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la ville et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de DUNKERQUE.

Fait à ESTAIRES, le 15 juin 2025

Le Maire

Dorothée Bertrand

Notifié le : 15/06/2025Signature de l'intéressée

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signature de l'intéressé